



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

Janvier 2009 - n° 73 - 1 €

DANS CE NUMÉRO

- Le programme radar de l'IMPCF
- Les tables rondes sur la chasse
- Les fermetures du sanglier
- Les réunions Petit Gibier
- Les chasseurs de Pomerols



Toute l'actualité cynégétique...
du trimestre

SOMMAIRE - Janvier 2009

4 - Migrateurs

Le programme RADAR



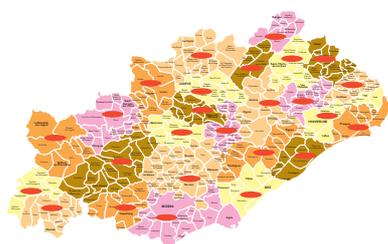
6 - L' Actualité

- Les tables rondes de la chasse

8 - Grand Gibier

Sangliers : il faut le chasser !

- Les fermetures du sanglier



12 - Petit Gibier

- Réunion des unités de gestion

13 - Environnement

- Les cultures faunistiques



14 - Gestion

- La perdrix rouge

16 - Radioscopie

- La société de chasse de Pomerols



18 - Salon

- La fête de Boujan-sur-Libron



19 - Inauguration

- Le site du Baptistou à St-Gély

20 - Cynophilie

- Le Saint-Hubert
- L'UNUCR
- Jeune dresseur
- Le Braque Hongrois



25 - Formation

- Le brevet Grand Gibier



26- Sécurité

- Les vêtements fluo

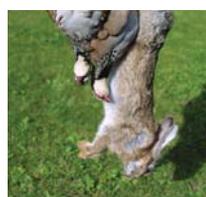


27 - Aménagement

- Le mirador

28 - Livres

- Notre sélection



30 - gastronomie

- Conserver le gibier

31 - Convocation A.G. 2009

Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-Cedex
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Réalisation :
Agence de Presse Espace Info
B. P. 100 - 34131 Manguio cedex
Tél. : 04 67 12 05 05
Fax : 04 67 12 06 07
(Agence de Presse agréée par la CPPAP)

Impression :
Rockson - RN 113 - 13340 Rognac
Commission paritaire : 0709 G 85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

*Reproduction des photos
et des textes interdite*

*Avec ce numéro,
un encart ÉDILOISIRS*



Le quatrième trimestre pour notre fédération est l'occasion de faire le point sur la saison de chasse.

Au niveau des permis, la baisse constatée tous les ans s'amoinde, moins de 1 % de perte sur cette saison.



Au niveau du grand gibier, le tableau à mi saison est identique à celui de 2007 qui était une année record (17000 sangliers). Beaucoup plus de dégâts.

Au niveau du petit gibier, bonne saison pour le lièvre, mauvaise pour la perdrix en raison des conditions météo à la reproduction, pour le lapin, très mauvaise à certains endroits, très bonne à d'autres.

Au niveau du gibier d'eau, le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage s'est réuni le mardi 16 décembre 2008 à Paris. Les propositions majoritaires soumises au ministre sont au 31 janvier pour les Colvert et le Chipeau, le 10 février pour le reste. Nous attendrons avec impatience cette décade supplémentaire, mais restons prudents car les manœuvres vont commencer et l'exemple de la martre et de la belette déclassées des nuisibles, malgré le positionnement majoritaire contre du précédent Conseil National nous incite à la vigilance.

Pour terminer cet éditto, je vous souhaite une bonne fin de saison, de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2009.

Votre président
Jean-Pierre GAILLARD

**Le Président, le Conseil d'Administration
et le personnel de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault
présentent à tous les chasseurs du département leurs
meilleurs vœux pour l'année 2009**



BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "*Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault*" pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4 €uros

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : chèque bancaire chèque postal mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



Les conclusions du programme " Radar "



Pour la troisième année consécutive, le radar de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) a observé la migration des oiseaux d'eau sur deux sites d'étude méditerranéens : l'embouchure du Rhône aux Saintes-Maries-de-la-Mer et l'embouchure de l'Aude, à Fleury d'Aude.

Les résultats obtenus s'appuient sur 432 heures de suivi annuel, soit 24 heures par décennie sur chaque site et viennent de donner lieu au rapport 2008 sur la migration prénuptiale des oiseaux d'eau.

Après les élèves-ingénieurs Campillo en 2005, Hénin en 2006 et Gillis en 2007, c'est Melle Druais, étudiante en Master2 à l'école SupAgro de Montpellier qui signe le rapport sur l'étude Radar, comptages visuels et suivi bioacoustique en 2008. Un bon millésime. D'abord parce que le rapport 2008 bénéficie d'un recul sur 3 ans pour apporter des tendances qui se confirment d'année en année. Ensuite parce que l'année 2007, de par des températures hivernales particulièrement douces par rapport aux normales saisonnières, avait révélé des mouvements migratoires anormaux. De 2005 (année de paramétrage et d'acquisition de pre-

miers résultats) à 2008 en effet, il est confirmé que l'hiver 2007 présente des caractéristiques atypiques de migration en raison de conditions météorologiques très clémentes et très en dessus des normales saisonnières.

La méthode

Rappelons que cette étude sur la migration prénuptiale associe depuis 2005 trois méthodes de suivi, à savoir l'observation Radar, l'écoute bioacoustique et les comptages visuels des espèces par les services techniques fédéraux. En 2008, les résultats s'appuient sur 432 heures de suivi Radar (24 heures sur chaque site par décennie) totalisant

un enregistrement de 13377 échos en position horizontale et 7847 échos en mode vertical, associé pour chaque suivi Radar à 12 heures d'enregistrement bioacoustique, représentant 216 heures au total.

Parallèlement, ont été comptabilisés, en observation directe, 40577 oiseaux, anatidés et foulques confondus, sur les trois départements et sur l'ensemble de la durée de l'étude.

Grâce à la technologie du Radar, aucune phase diurne ou nocturne n'a été occultée. De plus, les distances de détection des oiseaux par Radar, très supérieures à celles couramment couvertes par les instruments optiques, conduisent à accorder une grande fiabilité



Pour certaines espèces (siffleur, chipeau, oie...) le début de la migration de retour ne s'effectue qu'à partir de la troisième décennie de février... et s'étale jusqu'au mois d'avril

lité à ces résultats et sur leurs dates de migration afin d'adapter nos périodes de chasse.

Les résultats

Le premier passage migratoire significatif relevé sur la saison 2008 s'est produit lors de la troisième décennie de février avec néanmoins des mouvements d'effectifs dès la deuxième décennie de février, sur les deux sites étudiés (Fuligule morillon, milouin, Sarcelle d'hiver, Canard souchet). Par ailleurs, l'apport des données bioacoustiques de 2006 et 2007 désormais disponibles semble aller dans le même sens que les conclusions des autres méthodes de suivi, à savoir un premier passage en deuxième décennie de février pour l'année 2006.

Les conclusions qui émanent de ces 3 années consécutives en zone méditerranéenne peuvent se résumer ainsi : d'abord, il apparaît un échelonnement des périodes de début de migration selon les espèces et selon les sites. Ainsi il semble logique que ces résultats puissent apporter les éléments indispensables à l'échelonnement des dates de fermeture de la chasse tout comme cela est en vigueur pour les dates d'ouverture de la chasse aux oiseaux d'eau.

Selon les connaissances nouvelles apportées par ces recherches pour les espèces dont les résultats convergent, on constate dans l'ordre chronologique les périodes de début de migration de retour suivantes : le Colvert est le plus précoce (y compris pour la reproduction) en première décennie de février ; en limite de seconde décennie, selon les sites, on peut citer : la Sarcelle d'hiver, la

Nette rousse puis ensuite le Souchet, le Pilet, le Fuligule milouin et le Morillon. Enfin, en troisième décennie de février, ce sont le Chipeau, le Siffleur et l'Oie cendrée (observée seulement en Camargue) qui commencent à bouger. Ceci dit, au plan quantitatif ces résultats révèlent aussi, notamment grâce à des enregistrements réalisés à des altitudes très élevées, que la quasi totalité des déplacements d'origine migratoire interviennent à partir de la troisième décennie de février et atteignent leur maximum en mars et en avril. Des résultats qui viennent d'ailleurs conforter le fait que les mesures de surveillance et de prévention des risques d'Influenza aviaire ont été prises en France à ces mêmes périodes en 2006 et en 2007.

On joue les prolongations ?

La régionalisation des données scientifiques sur laquelle pourrait s'appuyer une régionalisation réglementaire des périodes de chasse conformément à la Directive 79/409 et à l'arrêt de la CJCE de janvier 1994 est une fois de plus confirmée.

Il est actuellement envisagé de prolonger en 2009 le programme afin d'accroître la fiabilité des résultats. La technologie Radar confirme année après année ses avantages en terme de suivi nocturne notamment, permettant de constituer une banque de données sur les déplacements de l'avifaune en zone méditerranéenne. Il reste cependant nécessaire de coupler cette méthode par d'autres, notamment l'observation directe et la bioacoustique qui permettent l'identification des espèces concernées.

Qui fait quoi ?

Ce programme, initié en 2005, s'inscrit dans les orientations nationales et régionales de recherches sur le suivi de la migration de retour des oiseaux d'eau dont les objectifs sont de compléter et d'actualiser les connaissances sur la base de l'application de nouvelles méthodes et de nouvelles technologies. Dans ce but la Fédération Nationale des Chasseurs, la Fédération Régionale des Chasseurs de PACA, les Fédérations des Chasseurs des Bouches du Rhône et de l'Hérault ont contribué dès 2005 à l'achat d'une unité mobile RADAR (Furuno 2127, nacelle hydraulique tractable Duarib et laboratoire mobile de terrain First line). Les Conseils Régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur et de Languedoc Roussillon ont soutenu financièrement ces acquisitions. L'IMPCF assure le fonctionnement et le suivi scientifique en collaboration avec les Fédérations selon 3 méthodes complémentaires : suivis RADAR, comptages visuels décennaires et bioacoustiques.



Quelle validation ?

Qui va valider ce travail ? Normalement, c'est le Groupe d'Experts sur les Oiseaux et la Chasse (GECO), piloté par le muséum d'histoire naturelle, qui devrait venir en lieu et place de feu l'Observatoire National de la Faune Sauvage et de ses Habitats (ONFSH) valider ce rapport. Hélas, ce groupe n'est pas encore créé. Le sera-t-il bientôt, comme l'a promis le ministère de l'écologie ? Si ce n'est pas le cas, il restera la possibilité de donner du crédit à ces travaux sur la migration prénuptiale en les publiant dans des revues scientifiques internationales.

Les tables rondes sur la chasse

des négociations difficiles

Initiées par le ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo, ces tables rondes sur la chasse sont conduites par le président du groupe chasse à l'Assemblée Nationale Jérôme Bignon. Pour l'instant, elles n'ont débouché que sur des mesures restrictives et vexatoires contre les chasseurs, uniquement pour satisfaire Bougrain-Dubourg et consorts.

Les conclusions des premières tables rondes organisées cet été par le ministère de l'Ecologie en présence d'organisations environnementalistes et de représentants des chasseurs ont débouché sur une série de restrictions totalement infondées. Concernant l'ouverture de la chasse au gibier d'eau notamment, les dates retenues ont soulevé le mécontentement général. Compte tenu des promesses qui leur avaient été faites par Nicolas Sarkozy durant la campagne présidentielle, les chasseurs se sont sentis trahis et partout en France, ils ont manifesté leur mécontentement.

Les autres restrictions

La remise en cause du statut de certaines espèces " nuisibles ", de la gestion du grand tétras dans les Pyrénées accompagnée d'un plan de chasse à zéro pendant 5 ans, la suppression pure et simple de l'Observatoire National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui pourtant avait fait ses preuves en matière d'expertise scientifique, toutes ces restrictions laissent à penser que les chasseurs sont incapables d'anticiper eux-mêmes la gestion des espèces et des espaces, ce qui n'est pas le cas.

Enfin, le moratoire de 5 ans d'interdiction de chasser certaines espèces de gibier d'eau ouvre un débat difficile, pour ne pas dire faussé, sur les espèces migratrices en mauvais état de conservation, sachant que les différents systèmes d'évaluation entretiennent le flou et sont quelquefois contradictoires. Ces moratoires constituent un antichambre qui va servir à transformer les espèces chassables en espèces protégées ad vitam aeternam.

Qui plus est, toutes ces mesures vont



Gibier d'eau : vers une chute du nombre de permis

avoir à coup sûr un impact sur le nombre de porteurs de permis qui risque d'accuser une forte chute. Une baisse de nos effectifs aurait pour conséquence un affaiblissement du monde de la chasse au profit d'organisations environnementalistes prêtes à tout pour nous porter d'autres attaques.

Avenir morose !

Les prochaines tables rondes ne nous rendent pas plus optimistes ! Dernièrement, Jean-Louis Borloo a tracé la feuille de route des prochaines réunions que doit organiser Jérôme Bignon, le président du " Groupe Chasse " à l'assemblée nationale. Elle est sans concession et confirme ce que nous pensions de notre ministre de tutelle qui fut plus prompt à inaugurer l'été dernier le siège de la ligue ROC (Rassemblement des Opposants à la Chasse) en présence de la vice Présidente de cette association

Nelly Boutinot, plutôt que de satisfaire les revendications légitimes des chasseurs.

La chaise vide

Alors oui, nous sommes inquiets pour l'avenir ! La Fédération Nationale des Chasseurs a décidé de ne s'asseoir à la table des négociations que si elle obtient au préalable certaines garanties. Dans un récent courrier adressé à Jérôme Bignon, notre président national Charles Henri de Ponchalon exprime sa " lassitude face à des considérations idéologiques partisans ou pire, de bas " copinage " où la négociation se transforme en marchandage, voire en chantage ". Il a fait savoir au Ministère que " dans l'attente d'arbitrages ministériels, les chasseurs suspendaient toute participation aux tables rondes ".

Et de conclure : "il faut remonter à l'ère Voynet-Cochet de sinistre mémoire pour retrouver pareils comportements ".

L'actualité...

Info piégeage

L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault projette l'organisation, durant le premier trimestre 2009, d'une remise à niveau des piégeurs en exercice dans le département, qu'ils soient ou non adhérents à l'ADPAH. A noter cependant que pour les adhérents, le petit déjeuner et le repas de midi sera pris en charge pour cette journée.

Contact : Patrice Avert, 2 rue rue du Crouzet 34770 Gigean avant le 25 janvier.

Chasseurs et pêcheurs, même combat !

Représentant près de 3 millions d'utilisateurs et de gestionnaires de la nature, les présidents des fédérations nationales de Pêche et de Chasse, Claude Roustan et Charles-Henri de Ponchalon, se sont rencontrés le 5 novembre dernier. Ils ont souhaité établir pour l'avenir des relations régulières entre structures et développer des pistes d'actions et des synergies sur des préoccupations communes. Parmi celles-ci figurent l'évolution et la restructuration inquiétantes du ministère de l'Ecologie, où chasse et pêche ne disposent ni de l'écoute ni des moyens humains que sont en droit d'attendre des activités

associatives et de loisir majeures, sources d'aménités environnementales et de flux économiques significatifs dans le monde rural.

Ils demandent à leur ministère de tutelle et plus encore au gouvernement -dans le cadre plus large de la réforme des politiques publiques (R.G.P.P)- que pêche et chasse trouvent une place digne de ce nom dans l'organisation administrative, la représentation associative et les politiques publiques de ce pays.

Grippe Aviaire

Depuis 3 ans, les chasseurs maintiennent à travers leurs associations et leurs fédérations une veille quotidienne sur l'influenza aviaire. Grâce à cette veille et à la lumière de nouvelles données scientifiques, les convictions évoluent.

En effet, selon les experts de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) les oiseaux migrateurs ne seraient pas la cause privilégiée de propagation de l'influenza aviaire à travers le monde, mais plutôt le commerce international de volailles. Cette constatation repose sur l'analyse par la FAO de près de 350 000 prélèvements sur des oiseaux sauvages par-

Hécatombe outre Rhin

En Allemagne, les chasseurs étant de moins en moins nombreux, une voiture percute un animal sauvage toutes les deux minutes et demie. Sangliers, cerfs et chevreuils ont fait 20 morts l'an dernier et 3109 blessés. Sans parler des 1000 personnes qui trépassent chaque année en rentrant dans un arbre "dont une bonne partie a sans doute cherché à éviter un animal". Côté faune aussi, c'est l'hécatombe : entre avril 2006 et mai 2007, 16000 sangliers et 202000 chevreuils ont été tués sur les routes. Le réseau routier allemand est particulièrement dense, et les sangliers -dont la population a décuplé depuis les années 1950- quittent en hordes les champs de maïs fauchés à l'automne pour regagner les sous-bois.

tout dans le monde. Une cartographie des foyers d'influenza aviaire au cours du temps montre que ces foyers suivent des routes de commerce de volailles, beaucoup plus que des flux d'oiseaux migrateurs.

De telles informations devraient faire baisser la pression sur le contrôle sanitaire des appelants qui devient totalement inutile.

Lobbying cynégétique

Dernièrement, la Fédération Nationale des Chasseurs a participé au salon des maires de France qui s'est tenu Porte de Versailles à Paris. Une occasion de rencontrer ces édiles locaux dont la grande majorité (90%) est favorable à la présence des chasseurs sur le territoire de leur commune (selon un sondage CSA de février 2007).

Contrairement à certaines idées reçues, il se révèle même que plus la présence des chasseurs est forte plus ils sont appréciés, seuls 2% des maires leur sont hostiles. Deux facteurs expliquent cet enthousiasme : la connaissance de la réalité des actions environnementales des chasseurs et celle de l'importance de leur rôle socio-économique.

8 maires sur 10 savent et attendent que les chasseurs s'investissent dans la régulation des nuisibles, la gestion de la faune et la préservation de la nature. La convivialité, la tradition rurale, l'héritage culturel, sont également des éléments qui participent au rôle positif de la chasse. Selon une étude CEMAGREF réalisée pour la FNC, la chasse peut représenter jusqu'à 5% du budget de fonctionnement d'une commune rurale.

Les concours de meutes

31 janvier et 1er février 2009 : concours sur lièvre à Fraisse-sur-Agout (AFACCC)

7 et 8 février 2009 : concours sur lapin à Boujan-sur-Libron (AFACCC)

20, 21 et 22 février 2009 : concours sur sanglier à Félines-Minervois (AFACCC)

27, 28 février et 1er mars : brevet de chasse sur sanglier à Puéchabon (SCC)

27, 28 et 29 mars 2009 : finale nationale sur sanglier à St-Genies-de-Varensal et Castanet-le-Haut (AFACCC)

ELEVAGE DE LA GARDIOLE



Faisans - Perdrix Rouges



et sur commande :

Perdrix Grises - Lapins et Lièvres

Philipot Stéphane
Chemin Communal n°1
34690 FABRÈGUES

Tél-Fax : 04 67 85 18 43 - Mobile : 06 66 15 19 99

e-mail : elevagelagardiole@wanadoo.fr



Sangliers : il faut chasser !

Tous les indicateurs de l'observatoire des dégâts sont dans le rouge. Avec une prévision d'environ 278 000 € de dégâts indemnisés à mi-saison, soit une augmentation de 116 % par rapport à 2007, la saison 2008/2009 s'annonce comme une des plus difficile sur le plan des indemnisations.

D'autant plus que vont s'ajouter les dégâts occasionnés au cours de cet hiver et du prochain printemps (pour information, 33 000 euros de dégâts ont été indemnisés au cours de l'hiver et du printemps de la saison précédente). A l'arrivée, au soir du 30 juin 2009, la barre des 300 000 euros d'indemnisation risque d'être dépassée comme lors de l'année 2003 !

Autre phénomène observé, la concentration des dégâts. En effet, 7 Unités de Gestion cumulent 50% des dégâts indemnisés (UG 20/21/22/13/14/10/1), 20 communes 47% des dégâts indemnisés et 36% des dégâts indemnisés sont concentrés sur seulement 20 exploitations agricoles.

Le niveau de la population de sangliers sur le département est également préoccupant. En effet, le tableau de chasse à mi-saison 2008 est identique à celui de l'année 2007 et confirme un niveau de population très élevé. En effet, rappelons qu'en 2007, 17 300 sangliers ont été prélevés soit le record pour le département de l'Hérault ! Dans ce contexte général, l'analyse des carnets de battues fait apparaître des situations différentes selon les Unités de Gestion. En particulier, se sont les populations de sangliers du Nord Est du département qui

montrent les plus fortes augmentations.

Tous ces chiffres ont été présentés et discutés lors des réunions des Unités de Gestion les 1er et 4 décembre 2008 au cours desquelles les représentants des chasseurs et des agriculteurs font leur proposition de dates de fermeture du sanglier. Au final, la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage présidée par la DDAF et à laquelle siègent notamment la Fédération des chasseurs et la Chambre d'Agriculture s'est réunie le 15 décembre 2008 et a décidé de prendre les mesures qui s'imposent face à cette situation de crise :

- Fermeture de la chasse au sanglier adaptée à chaque UG en fonction des dégâts et du niveau de population de l'UG.

- Prolongation maximale jusqu'au 28 février pour toutes les zones jugées en déséquilibre (Nord Est du département).

- Prolongation maximale jusqu'au 28 février pour les Unités de Gestion de plaine (avec chasse en battue et carnet de battue obligatoire du 25 janvier au 28 février).

En tant que chasseurs nous devons maintenant nous montrer responsables en utilisant ces périodes de prolongation

pour chasser efficacement. Il faut aussi considérer que le sanglier occupe aujourd'hui tout le territoire. Marais, étang, fossé, vigne, jardin, abords de routes, de villages, de villes,... sont autant de nouveaux réservoirs qui alimentent les bois et garrigues déjà bien occupés par les sangliers.

La Fédération des chasseurs accompagne ces mesures de chasse par des actions en matière de prévention :

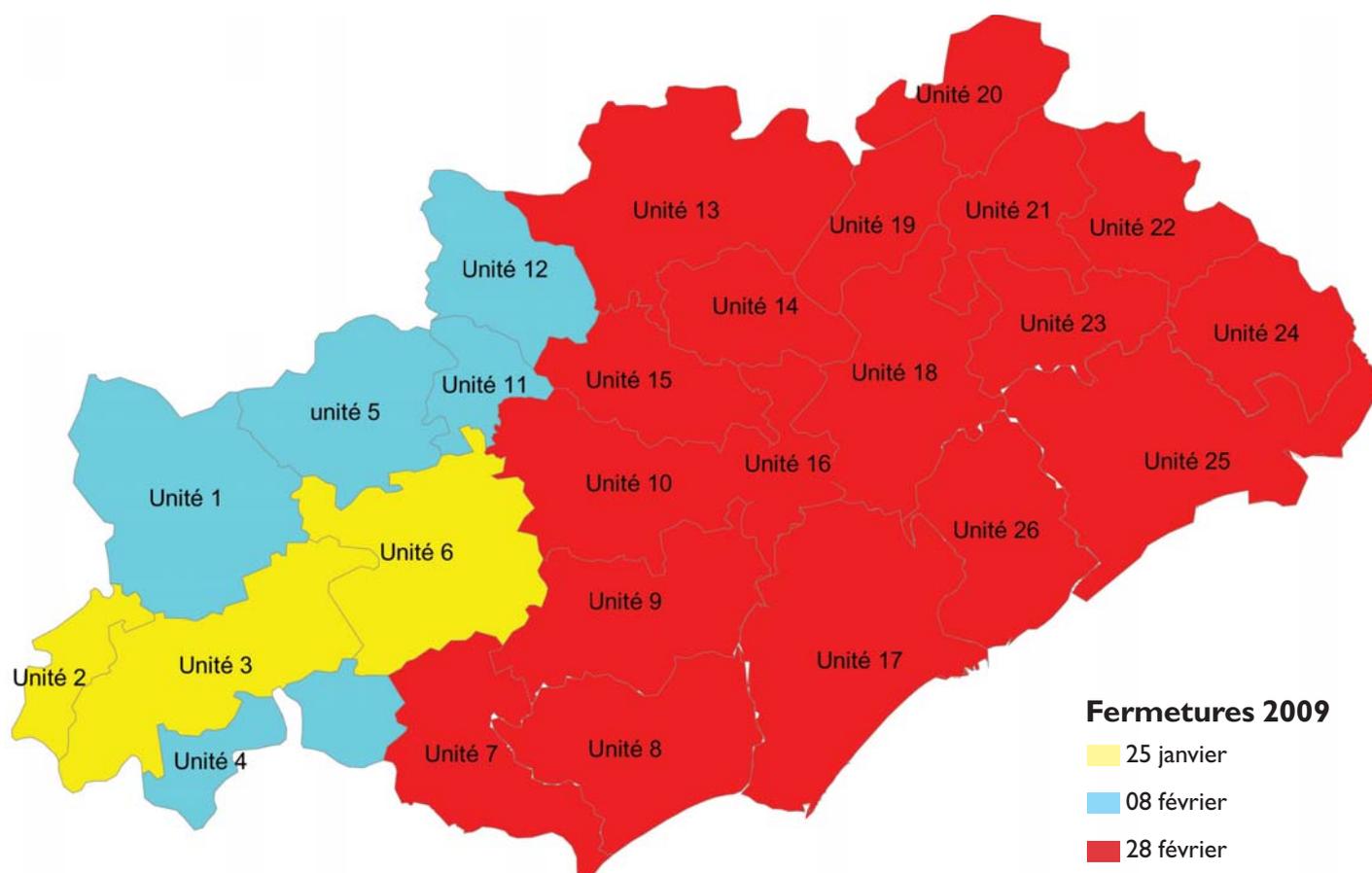
- Maintien des dispositifs de prévention actuels et accentuation des projets de clôtures fixes sur les 20 exploitations les plus sinistrées.

- Organisation à partir de mars 2009 de réunions avec chasseurs et agriculteurs dans les 20 communes qui concentrent 48% des dégâts.

Prenons bien la mesure du niveau élevé de la population de sangliers présente sur notre territoire car un défi nous attend : celui de démontrer que la chasse associée à la prévention est le meilleur outil de gestion du sanglier. S'abstenir de chasser pendant les prolongations c'est prendre le risque que le chasseur ne soit plus considéré comme le meilleur gestionnaire du sanglier.

Alors, il faut chasser !

Les propositions des dates de fermeture pour la saison 2008 - 2009



Tout pour le plaisir des chasseurs et des tireurs

BALL TRAP DE POUSSAN Route de Villeveyrac 34560 Poussan
Tél. : 04 67 78 25 33

Le stand met à votre disposition :

- 2 fosses olympiques
- 2 fosses universelles
- 5 skeets olympiques
- 1 compact
- 1 parcours chasse
- 1 sanglier courant sur R.D.V.

Ouvert tous les jours de la semaine de 10 h à 19 h fermé le mardi

Nos services :

- Reprise de votre arme au meilleur cours du marché
- Possibilité de tester votre nouvelle arme
- Mise en conformité gratuite par notre armurier diplômé de l'école de Liège (33 ans d'expérience)
- Essai de l'arme sur le stand avec moniteur diplômé d'État.

Pour les nouveaux chasseurs : - 5 % sur les armes et munitions
- 25 % sur les plateaux

Consultez et achetez en ligne sur notre site internet : www.chassetir.com . Plus de 10 000 références pour le plaisir des chasseurs et des tireurs

Brame du cerf : le bilan



Dernièrement, à l'antenne de Bédarieux, le service technique de la fédération a tiré un bilan satisfaisant des observations de grands cervidés au brame pour la saison 2008.

" Nous souhaitons conserver une population de cerfs dans le département de l'Hérault, car l'espèce est emblématique des grands espaces sauvages dont nous bénéficions. Mais il faudra néanmoins maîtriser son expansion car nous ne pouvons pas avoir du cerf partout. " Dès l'ouverture de la réunion, le ton était donné par le vice président fédéral Max Allies. Autrement dit, pour être conservées de façon consensuelle, les populations de cerfs ne doivent pas se développer au delà du raisonnable.

En effet, comme l'a rappelé d'emblée Romain Margail, guide de chasse de l'Office National des Forêts, " il est important de recenser les animaux au brame car la cartographie qui en découle témoigne de la colonisation de l'espèce. Le comptage au brame ne donne certes pas la quantité totale d'animaux présents dans nos massifs, mais il indique la tendance d'évolution des effectifs et leur dispersion dans les massifs voisins. "

Le protocole suivi est simple : en zone centrale d'occupation de l'espèce, les comptages sont effectués depuis plusieurs années sur une multitude de points d'écoute et en nocturne par des professionnels de la fédération, du GIEC du Caroux, de l'Office National des forêts et de l'Office National de la

Chasse et de la Faune Sauvage. En zone périphérique, les sociétés de chasse concernées ont fourni une aide précieuse et bénéfique à l'opération technique.

Stabilité en zone coeur

Le " coeur " de la population est installé en forêt domaniale, entre le pic Ségala, le col de Serviès, le Roc Mendic et le col des Clares, soit une zone centrale d'environ 5000 hectares. Sur cette zone ont été recensés 21 cerfs bra-

mant. Ce qui indique une stabilité de la population. La même stabilité est observée sur la zone dite " principale ", qui va un peu au delà de la zone " coeur ". Dans le secteur de la Tour-sur-Orb, le Bousquet, Camplong, trois cerfs ont été entendus au brame. Un résultat qui confirme ceux de l'année dernière. Dans le secteur de Graissessac, Camplong et Saint-Etienne-d'Estréchoux, pas moins de douze cerfs bramant ont été recensés par le service technique de la fédération et les chasseurs locaux.



L'espèce est en plein boom sur cette zone. Dans le secteur de Serviès, le Coural, Truscas, trois cerfs supplémentaires se sont fait entendre. Sur le secteur qui va du Coural au col de la Muraille, par contre, silence total à la différence des années précédentes. Trente neuf cerfs bramant ont été dénombrés en zone centrale contre trente sept l'année passée, soit une stabilité presque absolue des effectifs.

Essor en zone périphérique

Après ces quatre premières soirées en zone centrale est venu le temps de recenser les animaux en zone périphérique où, en revanche, l'espèce se développe de façon continue. Sur le secteur de Rocozels, La Gardiole, Faulat, Maynes, Sadde et Frayssinet, quatre cerfs ont été comptés. Sur le secteur de Ceilhes, la Caze, le Grabas, Mas de Nai, les Cabrits, Mont Redon, onze cerfs ont été entendus, le niveau de population observé en 2006 a donc été retrouvé. Le développement de l'espèce s'opère apparemment à vitesse grand V sur le secteur de Mont Redon, puisque la population s'étend de manière significative dans cette zone. Il faudra en tenir compte pour les attributions de plan de chasse, notamment autour de Ceilhes, car l'imbrication des pâturages dans les forêts peut occasionner quelques pertes de production sur les prairies à troupeaux. Sur le secteur d'Avène et de Joncels, deux cerfs ont été recensés, idem dans le secteur de Castanet/Saint-Génies. Dans la partie Espinouse, en limite de département, le brame n'est pas considéré comme fiable pour l'évaluation de la population. Au total, si l'on additionne la zone cœur, la zone principale et la zone périphérique, 58 cerfs ont été entendus, contre cinquante l'année dernière. Le cerf est donc en développement dans notre département en raison des nouveaux noyaux qui apparaissent en zone périphérique, ce qui indique bien une expansion géographique de l'espèce.

Adapter les prélèvements

La conclusion de cette soirée de restitution des données de comptages a enfin été tirée par Olivier Mélac, le technicien fédéral : " Nous allons devoir adapter les plans de chasse à cette nouvelle donne. Je rappelle qu'en fonction des zones nous avons défini deux objectifs.

Dans la zone centrale des Monts d'Orb, la zone historique de présence du cerf, la population doit être maintenue à un niveau conséquent. Par contre dans toute la partie périphérique, Ceilhes, Joncels et Espinouse, notre volonté est de contrer l'expansion de l'espèce. Il va donc falloir prélever. A mon sens, sur cette zone, les prélèvements sont aujourd'hui insuffisants pour contenir le développement de l'espèce. "

Aujourd'hui dans notre département, l'équilibre entre les grands cervidés et le maintien des activités humaines est encore de mise. Les sangliers et chevreuils commettent infiniment plus de dégâts que les cerfs. Mais demain, si les chasseurs ne jouent pas le jeu, l'acceptation de cette espèce grégaire, fortement redoutée par les agriculteurs, éleveurs et forestiers, n'est pas garantie. Il est donc temps d'augmenter la pression de chasse en zone périphérique.

Vos constats de tir par internet

Sur le site internet de la fédération, vous pouvez depuis cette année remplir vos constats de tir en temps réel comme vous le faisiez jusque là pour vos carnets de battue. Avec vos codes " territoire " et " bracelets ", rien de plus facile que d'entrer les données demandées. Ensuite, vous accédez aux statistiques de votre saison qui vous permettent de gérer votre plan de chasse au mieux. www.fdc34.com ou www.constatsdetir.fr

Points de vue

Serge Gasc, représentant de la DDAF

"Le plan de chasse est un outil pour maîtriser les populations de gibier. Il appartient donc aux détenteurs de droits de chasse de demander des animaux en fonction des objectifs de gestion retenus pour cette espèce."

Max Allies ; il faut demander des bracelets !

" En zone périphérique, la fédération est largement prête à attribuer des bracelets à hauteur de 50% des effectifs estimés, pour freiner l'expansion de l'espèce. Mais si les sociétés ne nous les demandent pas, on ne peut pas les forcer à les prendre, d'autant que ces bracelets ont un coût. Ceci dit, songez que certains départements ont été obligés de passer au plan de chasse total, avec objectif zéro cervidés, à cause des dégâts de gibier. Nous devons anticiper afin d'éviter les conflits et pour préserver l'équilibre entre les populations de grand gibier et les activités qui s'exercent au pays."



La concertation des unités de gestion

Durant tout le mois de novembre, la fédération a réuni les unités de gestion " Petit gibier " pour dresser le bilan des actions engagées par les sociétés de chasse et définir des objectifs pour la saison prochaine.



Jean Blayac, responsable de la commission Petit Gibier

Manifestement, le petit gibier a besoin de l'homme pour se développer. Particulièrement du chasseur qui est passé progressivement en quelques décennies du statut de " cueilleur insouciant " à celui de " gestionnaire raisonné ".

Pour répondre à cette évolution, la fédération a mis en place des unités de gestion : dès 1999 pour le grand gibier, en 2005 pour le petit gibier. Il s'agit d'entités géographiques qui regroupent plusieurs dianes ou sociétés de chasse. Ces unités sont consultées plusieurs fois par an par les responsables fédéraux des commissions " Grand Gibier " et " Petit Gibier " afin d'établir des règles communes de gestion pour les espèces qui les concernent.

Comptages nocturnes

Les unités de gestion " Petit Gibier " ont été réunies récemment par Jean Blayac, assisté des techniciens fédéraux afin de faire le point sur les actions menées depuis le printemps dernier, notamment les premières conventions concernant les comptages nocturnes. Ces opérations sont solidement encadrées. Elles nécessitent au préalable une formation théorique et pratique des participants.

A ce jour, 128 chasseurs ont suivi ces formations pour le compte de 51 sociétés de chasse. Les conventions sont en cours de signature pour permettre dès le mois de janvier des comptages de lagomorphes (lapins et lièvres).

Carnet de prélèvement

Autre outil de gestion du chasseur d'aujourd'hui, le carnet de prélèvement individuel, qui doit être mis à jour régulièrement et retourné en fin de saison à la fédération par l'intermédiaire des sociétés de chasse.

Sur les 46 sociétés de chasse volontaires pour suivre l'évolution de leur prélèvement, 1776 carnets ont été récupérés, représentant cette fois 44% de l'effectif chasseur.

Pour la saison 2008-2009, la fédération a mis en service dans ces sociétés de chasse volontaires le CPU. Il s'agit du Carnet de Prélèvement Universel qui sera généralisé la saison prochaine à tous les chasseurs du département.

Les autres sujets abordés

Parmi les autres sujets abordés lors de ces réunions des unités de gestion " Petit Gibier ", la présentation de la nouvelle association des gardes chasse particuliers de l'Hérault et les avantages qui sont liés à la signature d'une convention avec un garde de l'association, l'état des populations de perdrix rouges qui est préoccupant, les activités du réseau sanitaire SAGIR, l'enquête sur les dommages causés par les espèces classées nuisibles, le bilan de l'école de chasse du Mas Dieu et de la récolte des étuis de cartouche, enfin l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture de la chasse qui nécessite l'harmonisation des règlements à l'échelle de chaque unité de gestion.



Les unités de gestion Petit Gibier dans le département

Cultures Faunistiques

La Région Languedoc-Roussillon partenaire des chasseurs

Ces cultures favorisent la biodiversité et le développement des populations de petite faune sédentaire, tout en maintenant la potentialité agricole de l'espace rural.

En 2008 dans l'Hérault, la Région a octroyé 32000 euros à la Fédération Départementale des Chasseurs. Cette aide a permis de mettre en place 639 hectares de cultures faunistiques répartis sur les territoires de 112 sociétés de chasse et 2 GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique), soit au total 132 associations.

Conduite du dispositif

Dans son catalogue " Amélioration de la chasse ", la Fédération offre chaque année la possibilité à toutes les sociétés de chasse adhérentes (286 sociétés communales, 8 sociétés intercommunales, 34 associations communales de chasse agréées, 6 associations de chasse maritime et 8 groupements d'intérêt cynégétique) de réaliser des aménagements favorables à la faune sauvage. Ainsi, les sociétés de chasse qui le souhaitent, peuvent procéder par girobroyage à des opérations de réouverture du milieu et de mise en place de cultures faunistiques sur ces parcelles.

Pour mener à bien ce dispositif, 6 techniciens fédéraux sont chargés de collecter les prévisions de mise en cultures (coordonnées des personnes, parcelles identifiées, surfaces concernées, type de cultures souhaitées et précédents culturels).

Ils font des diagnostics de territoire et conseillent les personnes intéressées par le dispositif quand elles en font la demande afin d'argumenter le choix de la parcelle, de sa surface ou du type de cultures à planter.

Au cours de l'été, une grande partie de leur temps est consacrée au contrôle des parcelles en place, ce qui nécessite de nombreux déplacements sur le terrain puisqu'il s'agit de vérifier la conformité des parcelles déclarées avec la culture mise en place.

Dans le cadre de ses politiques de gestion de l'espace rural, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon apporte chaque année son soutien aux cinq fédérations de chasseurs pour la mise en place de cultures faunistiques.

Zones de refuge et de reproduction

Ces cultures ont des intérêts à la fois faunistiques et agronomiques. Elles permettent d'avoir un couvert végétal servant en même temps de refuge pour la faune sauvage, de zone de reproduction et de source de nourriture. Elles ont aussi pour but de maintenir accueillantes des parcelles récemment ouvertes et de limiter la fermeture du milieu et son homogénéisation.

Enfin, elles participent à la maîtrise des herbes indésirables pour l'exploitant agricole, à l'amélioration de la structure et de la fertilité des sols et à la réduction des risques d'érosion.

Dans ce contexte de déprise rurale, de développement des formations boisées et dans sa volonté d'agir en faveur de la petite faune sédentaire de plaine, la Fédération souhaite amplifier sa contribution à l'entretien des espaces naturels et ruraux et au maintien du potentiel agricole de la région, par la mise en place de cultures faunistiques par l'intermédiaire des sociétés de chasse du département.

Vigilance sur l'état des populations de perdrix rouges



Les mauvaises conditions climatiques ont compromis la reproduction de l'espèce et la saison de chasse ne fut pas mirobolante. Dès lors, comment s'y prendre pour remonter la pente ? Les principales mesures de gestion à mettre en place pour s'en sortir.

Avant l'ouverture, la Fédération avait envoyé un bulletin d'alerte à toutes les sociétés de chasse du département les informant d'une situation préoccupante de la perdrix rouge. Effectivement, la saison de chasse n'a pas laissé un grand souvenir. Avec une reproduction médiocre, voire franchement mauvaise par endroits, les compagnies étaient à l'ouverture de faible composition et très clairsemées sur le territoire.

Causes probables de ce déficit de perdreaux, les mauvaises conditions climatiques, avec un printemps froid et pluvieux qui a porté préjudice aux couvées, et un début d'été très médiocre qui a définitivement compromis le cycle de reproduction de l'espèce.

Les 3 mois décisifs

Effectivement, pour la perdrix rouge, le cycle de nidification et de couvain se situe entre la fin du mois d'avril et le début du mois d'août. La ponte commence et s'étale jusqu'à la mi-juin ; généralement un œuf pondu toutes les 36 heures, pour arriver à son terme avec

un nid garni de 12 à 15 œufs en moyenne.

Le début de l'incubation débute dès la ponte du dernier œuf et dure 24 jours. Les toutes premières éclosions sont observées début juin et ce jusqu'en fin juillet pour les plus tardives.

Et c'est précisément à ce moment-là que nous avons eu les pires conditions climatiques, avec des précipitations suivies de chutes des températures qui n'ont vraiment pas fait le bonheur de nos perdreaux. Conséquences : certains œufs couvés ne sont pas arrivés à terme et pour ceux qui ont éclos, certains poussins ont eu trop froid pour survivre.

Les sociétés de chasse qui ont l'habitude de procéder à des échantillonnages de compagnies avant l'ouverture se sont très vite rendues compte de cette déconvenue, en observant de petites compagnies de 4 à 6 oiseaux. Immédiatement, elles ont mis en place des mesures de gestions appropriées.

Déjà, par arrêté préfectoral, l'espèce n'ouvre dans notre département que le premier samedi d'octobre et ferme à la fin du mois de novembre, soit à peine deux petits mois de chasse. Mais dans

bon nombre de sociétés, la chasse du perdreau n'a été autorisée qu'une ou deux journées par semaine. Certaines ont même instauré des PMA (Prélèvements Maximum Autorisés).

Rien de nouveau sous le soleil

Lorsque le cycle biologique d'une espèce est perturbé comme le fut celui de la perdrix rouge cette année, il est difficile, très difficile de remonter la pente. Et on ne la remonte pas en croisant les doigts, mais en retroussant les manches !

Car lorsqu'on est chasseur, l'objectif est quand même de... chasser ! Si les restrictions que l'on s'impose le temps d'une saison sont nécessaires et largement adoptées, elles doivent être suivies de mesures de gestion qui vont permettre des jours meilleurs pour l'espèce en général et pour sa chasse en particulier.

Selon Jean Blayac, qui a sérieusement travaillé durant plusieurs décennies sur la perdrix rouge, " ce n'est pas la première fois que l'espèce connaît quelques difficultés voire des périodes sombres plus ou moins longues. Mais chaque fois que les chasseurs ont réagi en s'imposant des mesu-



Compte tenu des mauvaises conditions climatiques, tous les œufs n'ont pas éclos

res de gestions appropriées, la perdrix rouge est revenue à un bon niveau. Par contre sur les territoires où ils s'en sont désintéressés en se reposant sur leurs lauriers, l'oiseau ne s'est jamais refait une santé voire a totalement disparu".

Notre spécialiste de lancer dans la foulée un avertissement à ceux qui voudraient choisir la facilité des lâchers : "Ils sont vraiment nécessaires lorsque les populations naturelles ont atteint un seuil trop bas, mais il vaut mieux essayer de préserver

coûte que coûte les souches naturelles, aussi résiduelles soient-elles, quitte à s'interdire de tirer pendant une saison".

Au boulot !

Pour donner un peu d'oxygène aux quelques oiseaux qui restent sur nos territoires et qui sont des reproducteurs potentiels, une attention toute particulière devra être portée sur la régulation des prédateurs. Il s'agit là d'une priorité. Au risque de nous répéter, nous ne saurions conseiller à chaque société de chasse d'avoir au moins un piègeur en activité sur son territoire, afin d'assurer une couverture totale de tout le département. Il y a quelques années circulait le slogan "un piègeur par clocher !" Il est impératif de le mettre en pratique. Ceux qui sont en possession d'un agrément et qui ne piègent plus doivent le renvoyer à la Fédération des chasseurs qui fera procéder à sa radiation. Quant à ceux qui voudraient grossir les rangs des piègeurs en activité, des sessions de formations seront organisées en début d'année par la fédération.

Outre la régulation des prédateurs, l'accueil du territoire est déterminant pour que les populations de perdrix se développent. En subventionnant certains aménagements spécifiques et les initiatives à travers son catalogue "Amélioration de la chasse", la fédération est prête à accompagner toutes les bonnes volontés. Que ce soit en matière de débroussaillage et d'entretien du milieu, de

labours, de semis de cultures à gibier, de points d'eau, de mise en place de réserves, etc.

Enfin les présidents de sociétés de chasse qui le souhaitent peuvent recourir, si besoin est, aux services techniques pour la mise en œuvre de leurs projets.

Quand est-on vraiment dans le rouge ?

Il ne faut pas attendre la disparition totale de la perdrix pour se préoccuper de l'espèce. La reconstitution d'une population sera toujours plus facile et moins onéreuse à partir d'oiseaux autochtones naturels, comme le souligne Jean Blayac. Les lâchers d'oiseaux d'élevage donnent des résultats le plus souvent incertains.

Mais comment faire autrement lorsque les densités d'oiseaux sauvages sont trop faibles, lorsqu'au printemps on constate que l'on est en deçà de 2 ou 3 couples aux 100 hectares ? à ce niveau-là, il ne peut plus y avoir de dynamique des populations et des mesures draconiennes s'imposent. Notamment la suspension de la chasse de l'espèce jusqu'à ce que ce seuil augmente sensiblement jusqu'à 4 ou 5 couples aux 100 hectares. Là, on pourra commencer à envisager une réouverture, en s'entourant de mesures de limitation appropriées.

Techniques de comptages

Pour se faire une idée des densités réelles de couples de perdrix sur sa chasse, il faut organiser un recensement au printemps en organisant, avec des volontaires, des battues à blanc. Pour mieux connaître cette technique de comptage, nous conseillons vivement aux responsables de sociétés de s'adresser aux services techniques de la fédération.

Il faudra ensuite procéder, dès le début du mois d'août, à des échantillonnages de compagnies, qui sont complémentaires des recensements printaniers, car ils donnent vraiment une idée de la réussite de la reproduction. Ces observations se font en parcourant à heures fixes des circuits préalablement établis afin de déterminer l'âge ratio (nombre d'adultes et nombre de jeunes). Là aussi, les techniciens fédéraux sauront vous conseiller.

Et c'est finalement de ces résultats que dépendront vos mesures de gestion des prélèvements, à mettre en place dès l'ouverture de la chasse.

Certaines sociétés de chasse se sont déjà engagées dans cette voie de la gestion. Il faut désormais que cette tendance se généralise, afin d'assurer l'avenir de ce fleuron de la faune méditerranéenne qu'est la perdrix rouge et l'avenir de sa chasse dans nos garrigues et nos plaines viticoles.



Les battues à blanc se font dans le courant du mois d'avril et demandent un peu d'organisation

Le syndicat des chasseurs et propriétaires pomérolais

Cette société de chasse gère un territoire de 850 hectares, qui abrite l'une des plus fortes densités de perdreaux de notre département. Pourtant ici, il n'y a pas de plan de chasse, pas de PMA, pas de règles contraignantes. La gestion Pomérolaise repose sur l'idée de " vivre et laisser vivre " les chasseurs comme les espèces. Une belle philosophie...qui donne du résultat !

Pomérols est un village de 2000 habitants, situé entre Pinet et Florensac, à dix kilomètres environ de Mèze et de Pézenas. Président du Syndicat des chasseurs et propriétaires Pomérolais depuis trois ans, Antoine Amoros nous a offert en novembre dernier une petite visite sur le terrain.

Pas le moindre lâcher !

" La commune fait huit cent cinquante hectares mais, entre les réserves et les zones urbanisées, il ne reste à peine que sept cent hectares chassables ", annonce d'emblée le président. Sept cent hectares occupés à près de 100% par le vignoble, qui participe à produire le célèbre Picpoul de Pinet. Ici, pas de bois, quasiment pas de friche et aucune vigne pour l'instant n'a fait les frais de la récente campagne d'arrachage. " Et nous avons quand même 70 chasseurs, ce n'est pas rien. Dans un tel contexte, si vous ouvrez les vannes à fond et que vous ne fixez pas de limite, le gibier sauvage ne résiste pas longtemps. "

Ah ! Oui. J'oubliais de vous dire : ici, le perdreau est roi, mais il n'y a pas de lâcher. Il n'y en a même jamais eu, de mémoire de Pomérolais. Et il n'y en aura pas. " Je suis contre, à 100% ! clame haut et fort le président Amoros, à quoi ça ressemblerait ? Nous avons du perdreau, et même beaucoup. Donc, tant que l'on chassera raisonnablement, nous n'aurons aucun besoin de repeupler. "

En effet, à l'instar de communes plus réputées comme Néffies ou Villeveyrac, les densités de perdreau sont, à Pomérols, parmi les plus fortes de notre département.

Vivre et laisser vivre !

Pas de lâchers, mais de fortes densités. Comment est-ce possible, quand on est



Antoine Amoros, président du Syndicat

dans le cadre d'une société de chasse communale ? " Le premier travail auquel je me suis attelé à ma prise de fonction, a été de faire signer les terrains. Cela n'a pas été trop dur, puisque sur notre commune, une vingtaine de viticulteurs possèdent plus de 80% des terres. Et la plupart d'entre eux sont des chasseurs. Je suis allé les voir, nous sommes tombés d'accord sur le fait que la pression de chasse devait être réduite pour conserver la souche naturelle de perdreau. Nos propriétaires ont cédé leurs terrains gratuitement et accepté de signer les baux, en échange d'une limitation des jours de chasse. Il ne faut jamais oublier que c'est grâce à eux que l'on chasse. "

Le président lui-même est viticulteur. Il possède plus de 80 hectares de vignes sur la commune. Et s'il supporte les lourds dégâts régulièrement commis à ses plants par les nombreux lapins, c'est uniquement " par amour de la chasse ". Une façon de montrer l'exemple. " Je tolère les dégâts, qui représentent quand même un gros sacrifice financier, et pourtant je laisse vivre les lapins. J'entends que les chasseurs de

Un GIC, vite !

C'est une idée qui trotte dans la tête de Jean Blayac, administrateur fédéral en charge du petit gibier, et qu'Antoine Amoros applaudit des deux mains : la création d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique qui regrouperait les communes de Florensac, Pomérols, Pinet, Marseillan et Mèze, bastions historiques de la perdrix rouge en zone viticole méditerranéenne. Un GIC qui serait voué à harmoniser les mesures de gestion sur l'ensemble de la zone, histoire de gérer l'importante population de perdrix qui peuple ce secteur à une échelle géographique et biologique plus pertinente. " Je suis pour à 100% ! " indique le président Amoros. " Pour moi, c'est la seule manière de faire en sorte que les efforts des uns et des autres aillent dans le même sens. "

Pomérols, dans leur ensemble, laissent aussi fructifier notre population de perdreaux, quitte à sacrifier quelques jours de chasse.

Sept jours de chasse en 2008...

A Pomérols désormais, on chasse donc les mercredis, samedis et dimanches. Et le perdreau reste ouvert moins de deux semaines, soit sept jours de chasse seulement en 2008, année de mauvaise reproduction. " Chasser les perdreaux jusqu'à la fin novembre ? A mon sens, c'est une aberration ! Tonne le président Amoros. Tout comme le fait de poser trois semaines de congés en octobre pour chasser à outrance jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien. Avec la



Sur le territoire de Pomérols, les nombreux aménagements contribuent au développement de la perdrix rouge

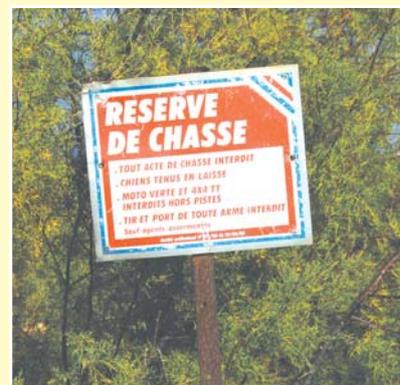
limitation des jours de chasse, nous avons mis fin à ce genre de dérive de la façon la plus simple et la plus naturelle possible. Engueuler, surveiller, réprimer les chasseurs ? Cela n'a pas de sens ! Moi je suis partisan de l'idée qu'on doit vivre et laisser vivre. Ce qu'il faut, c'est convaincre les gens, les rassembler autour d'un projet commun. "

Après la fermeture du perdreau, le lapin reste ouvert, ainsi que le lièvre. Mais la fermeture intervient, pour ce dernier, dès le onze novembre ; " cette réduction du temps de chasse a d'ailleurs donné d'excellents résultats ; on n'a jamais vu autant de lièvres ! L'an dernier, il a dû s'en tuer plus de deux cent sur Pomérols ! Et nous réfléchissons à la mise en place d'un PMA annuel de trois lièvres par chasseur, avec bagues autocollantes pour l'an prochain. "

Retenue, prudence, gestion raisonnable et durable. Tels sont les mots-clés à Pomérols. Dans le calme et la concertation, toutes les mesures sont prises pour la conservation d'un gibier abondant et sauvage, sans mesures répressives. " Ça fonctionne parce que dans l'ensemble, mes chasseurs sont raisonnables et respectueux ", témoigne pour conclure le président Amoros. Heureusement !

Les aménagements

A Pomerols, la gestion s'articule autour de la notion de prélèvement raisonnable. C'est donc en toute logique qu'ont été créées sur le territoire trois réserves approuvées par arrêté ministériel, dont une de quarante hectares et une de vingt cinq. En outre, près de huit hectares sont en cultures faunistiques sur les 850 de la commune. Une quinzaine de points d'eau ont été implantés et trois jeunes bénévoles de la société veillent à leur remplissage constant ainsi qu'à un apport de nourriture par agrainage dès la fin de l'hiver.



EUROPECHE CHASSE PACI



PARTIZAN 300 180 g **19,90 €***
* les 20 cartouches



TUNET

Cartouche
36 g
Culot 22

La boîte de 100 **35,90 €***
* soit 0,359 € l'unité



BENELLI Argo ~~1 450 €~~ **1 250 €**



BENELLI Montefeltro ~~1 400 €~~ **1 190 €**

61 cm 2 chokes ext.

BENELLI Montefeltro ~~1 500 €~~ **1 290 €**

71 cm 5 chokes int.

BENELLI Gaucher ~~1 550 €~~ **1 350 €**

61 cm 2 chokes ext.



HATSAN Diana Camo ~~490 €~~ **369 €**

71 cm 5 ch int. 12 mag



BERNADELLI ~~739 €~~ **550 €**

71 cm 5 ch int. 12 mag



SIROCCO Becassier ~~1 250 €~~ **999 €**

60 cm 3 ch éjecteur 12

Euro Pêche Chasse PACI

Clos de la Madeleine
34800 CLERMONT L'HERAULT
Tél. 04 67 96 17 96

Offre valable dans la limite des stocks disponibles

du 1er décembre au 31 janvier 2009

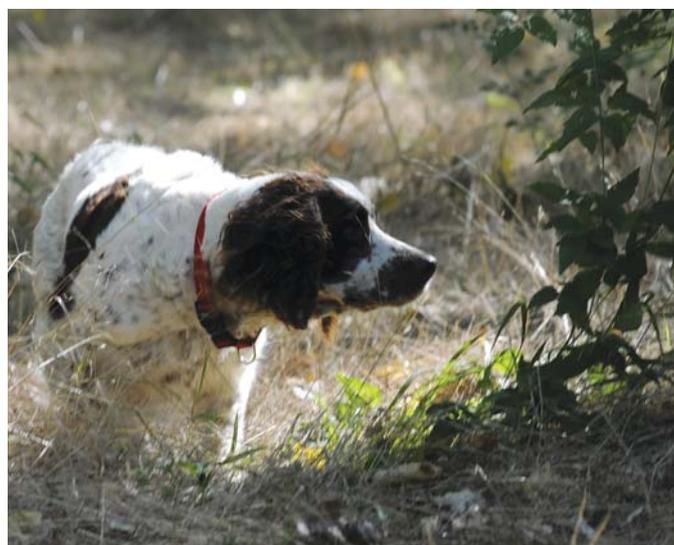
- 30 % SUR LES VETEMENTS



Boujan-sur-Libron : la fête de la chasse et de la nature



Organisé pour la première fois par Robert Sans et son équipe, ce salon a permis aux chasseurs du biterrois de se plonger dans l'ambiance cynégétique et festive à seulement quelques jours de l'ouverture officielle de la saison.



Saint-Gély-du-Fesc : l'inauguration du pôle associatif du Baptistou

La société de chasse a quitté ses locaux exigus de la salle Chassary pour intégrer ce nouveau complexe associatif dans lequel un laboratoire a été spécialement aménagé pour traiter la venaison.

A Saint-Gély-du-Fesc, la chasse occupe une place importante dans le cœur de la municipalité, particulièrement dans celui du maire, Georges Vincent, qui n'a jamais caché son faible pour ce loisir, même si ses multiples occupations ne lui permettent pas de le pratiquer comme il le voudrait.

Si le salon annuel " Chasse-Pêche-Nature " a acquis au fil des années la notoriété qu'on lui connaît, c'est grâce surtout à l'équipe associative qui a en charge l'organisation de cette manifestation, mais grâce aussi au soutien sans faille d'une municipalité qui s'y investit, notamment sur le plan matériel.

Avec l'inauguration du pôle du Baptistou, la mairie de Saint-Gély-du-Fesc prouve une fois de plus son dynamisme et son attachement aux associations du village. Pour Georges Vincent, " il s'agit d'une promesse qui avait été faite aux chasseurs et au comité des fêtes, et nous l'avons tenue ! "

Avec son club house, sa vaste salle de réunion, sa salle de sport, son laboratoire, son bloc sanitaire et ses différentes annexes, chaque discipline trouvera sa place, notamment la société de chasse qui bénéficie désormais d'installations aux normes pour traiter la venaison conformément à la réglementation.



Les résultats du concours Saint Hubert 2008



Cette édition 2008 a tenu toutes ses promesses avec un temps magnifique, une organisation parfaite et des concurrents dont le niveau s'améliore chaque année un peu plus.

L'organisation en alternance du concours Saint Hubert pour chiens d'arrêt -une année dans l'Hérault l'année suivante dans le Gard- est une très bonne idée dans la mesure où nos deux fédérations de chasseurs ont jusqu'à présent trouvé des terrains limitrophes afin que les concurrents puissent participer muni seulement d'une validation départementale du permis de chasser. Lunel en 2007, Aubais en 2008 et toujours plus d'engouement avec des participants dans toutes les catégories : junior, chasseur, trialisant, spaniel et chasserresse.

Parcours et notation

Le but de ce concours est la promotion du chien et la mise en valeur de l'esprit sportif du chasseur dans une compétition qui souligne les aspects cynophiles et techniques de l'exercice de la chasse et vise à l'éducation des chasseurs dans le respect de la nature et de l'écologie.

Dans la pratique, il s'agit pour chaque concurrent d'effectuer avec son fusil et son chien, un parcours de 20 minutes au cours duquel, il peut tirer deux pièces de gibier, sous l'œil d'un jury composé de conseillers cynégétiques.

Au préalable, chaque participant aura à répondre devant les juges à 2 questions d'ordre cynégétique et deux questions sur la cynophilie.

Dans un esprit de compétition à la fois sportif et éducatif, le décompte des points désigne un gagnant dans chaque catégorie. Ils sont qualifiés pour l'épreuve régionale, laquelle permet à son tour de désigner les lauréats pour l'épreuve nationale qui se déroule chaque année à Rambouillet.

Et comme le concours Saint Hubert s'est internationalisé, les gagnants de Rambouillet sont admis au championnat du monde. Ce fut le cas l'année dernière pour Jessy Strudwick, cette concurrente de l'Hérault qui, cette année, est aller représenter la France en Croatie.



Richard Chevalier de Lattes
avec Curtis (épagneul breton)

Les résultats

Série chasserresse : 1^{ère} avec 53 points : Léonie Cartier de Montpellier avec Cassis (Pointer)

Série Junior : 1^{er} avec 79 points : Steven Bianchetto de Fabrègues avec Brixix (Épagneul Breton)

Série trialisant : 1^{er} avec 63 points : Fabrice Bois de Saint-André-de-Sangonis avec Uskane (Braque Français)

Série chasseur : 1^{er} avec 87 points : Georges Fareng de Mèze avec Cassy (Griffon Korthal)

Ces 4 lauréats sont sélectionnés pour la finale qui se déroulera dans les Pyrénées-orientales



L'épreuve des questions/réponses.
A droite Bernard Aussel,
organisateur du concours



Léonie Cartier de Montpellier et Cassis
(pointer) à la conclusion



Christan Cayzac de Pignan avec Frisette
(épagneul breton)



Un bel arrêt d'Uskane, braque français appartenant à Fabrice
Bois de Fabrègues qui fut sélectionné en série trialisant



Sélectionné pour la finale régionale en série Junior Steven
Bianchetto de Fabrègues avec Brixi (épagneul breton)



Avec l'UNUCR, jusqu'au bout !

Telle est la devise de l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge dont les conducteurs proposent bénévolement leurs services aux équipes de chasseurs de sangliers pour retrouver un animal blessé.

Le développement de la recherche au sang est un challenge qui s'offre à la chasse de notre département. C'est une question de "bonnes pratiques". Il n'y a pas à épiloguer longtemps pour comprendre cette évidence. Tout tir doit faire l'objet d'un contrôle, tout doute doit être levé par la recherche d'indices de blessures.

Les conducteurs du département commencent à avoir de timides appels. Continuez, n'hésitez pas à les appeler : ils n'attendent que cela et leurs interventions sont bénévoles. Vous trouverez leur numéro de téléphone sur la dernière page de votre carnet de battue.

Mais plus que cela, en développant la recherche, c'est de nouveaux conducteurs

que nous pourrons former. Pratiquer la recherche au sang, c'est pratiquer une forme de chasse. Probablement la plus noble, celle qui consiste à aller jusqu'au bout de l'acte de chasse.

Venez nous rejoindre, formez un vrai chien de sang uniquement créancé sur les voies froides. Avec son dressage et son instinct vous essayerez de déjouer les ruses de l'animal blessé et apprécierez la complicité que vous aurez avec votre précieux auxiliaire sans lequel la recherche serait impossible.

Délégué départemental :
Joël Roux tél 06 68 54 79 96.

Le comportement du chasseur

1) Pendant la battue

- Bien observer la réaction du gibier au coup de feu
- Repérer avec précision la place de tir
- Arrêter les chiens, quand c'est possible...

2) Dès la fin de la battue

- Marquer l'emplacement (brisée, papier...)
- Inspecter la place de tir
- Repérer les indices dans la direction du tir
- Suivre la voie de fuite (ne pas marcher dessus) en marquant à mesure
- Ne pas insister sur plus de 100 mètres (un animal blessé relevé se méfie et fuit loin)
- Appeler un conducteur de chien de sang.

Trop d'animaux se perdent

Même si le nombre d'interventions progressent, il reste encore beaucoup trop faible comparativement aux recherches théoriques qui pourraient être entreprises. Selon les statistiques, sur 10 sangliers touchés, 8 sont tués sur le coup et 2 repartent avec une mauvaise balle. Si l'on prend en compte le tableau annuel moyen de notre département, ce sont plus de 3.000 sangliers blessés qui repartent dans la nature.



L'homme qui chuchote à l'oreille des chiens

Ce jeune dresseur héraultais installé à Saint-Just a déjà obtenu plusieurs titres de " trialeur " et vient de gagner le challenge bécasse dans la Creuse.

Son centre canin est ouvert depuis moins de cinq ans et déjà les résultats sont là. Sous l'affixe " Du Canal de Lunel ", Rémy Ribes produit aujourd'hui ses propres épagneuls bretons et English Springer Spaniel à raison d'une dizaine de portées par an. En concours, son palmarès est déjà éloquent. En présentant aux différentes épreuves auxquelles il a participé quatre jeunes chiens, Rémy a obtenu deux titres de trialers d'automne et deux autres de trialers de printemps, qui sont venus consacrer ses talents d'éleveur, de dresseur et de conducteur professionnel.

Mieux : en novembre dernier, Rémy a gagné le challenge bécasse de la Creuse avec sa chienne Anisette du Canal de Lunel. Pas mal du tout pour un début de carrière !

Chasseur avant tout !

Mais il n'y pas que les concours dans la vie. Car Rémy Ribes est avant tout chasseur. " Depuis tout petit je suis un grand passionné de chasse. C'est cette passion qui m'a emmené vers l'activité d'éleveur et de dresseur. Mon but aujourd'hui, c'est d'œuvrer pour améliorer les qualités de chasse des races sur lesquelles je travaille. Les chiens de field, c'est autre chose. Pour les concours, on développe des qualités qui n'intéressent pas forcément le chasseur. "

Et pourquoi avoir choisi les épagneuls bretons et springer spaniels ? " Mon premier chien fut un Epagneul Breton, une petite chienne tricolore avec laquelle j'ai pris plaisir à chasser, elle est encore au chenil. Après quelques années de pratique, je me suis aperçu que j'étais un vrai passionné de cette race, c'est pour cela que j'ai décidé de faire de ma passion mon métier. Par la suite,



une autre race a attiré mon attention : l'English Springer Spaniel. Le dévouement, la ténacité, la fidélité de ce chien méritent également d'être connus dans notre région. Je me concentre désormais sur ces deux races car je considère que pour bien élever une race, il faut la connaître à 100%.

Chez Rémy, tous les chasseurs qui le

souhaitent trouvent une aide précieuse et c'est avec beaucoup de gentillesse qu'il les accueille.

**Centre canin du Canal de Lunel :
883, chemin du Mas de Figuières 34
400 Saint-Just**

<http://canaldelunel.chiens-de-France.com>

Bientôt en Espagne

A la fin du mois de janvier, Rémy Ribes prendra ses quartiers d'hiver, en Andalousie pour faire travailler ses chiens et ceux des chasseurs qui veulent les lui confier. Là-bas, pendant trois semaines, les chiens sortent tous les jours et ont la possibilité de lever plus de cent perdreaux par jour, soit nettement plus que lors d'une grosse saison de chasse en France. Nul doute qu'après trois semaines à ce rythme, les chiens reviennent complètement transformés.



Curtis du canal de Lunel.

Le visla ou braque hongrois

Originaire de Hongrie. Ce chien d'arrêt continental existe à poil ras ou à poil dur.



Visla à poil dur

Entre le visla à poil ras et le visla à poil dur, il s'agit de deux races distinctes. Ce qui veut dire que pour prétendre à l'inscription au LOF (livre des origines françaises) ces deux races ne peuvent pas être croisées entre elles. De la même manière, un sujet à poil ras issu de parents à poil dur ne pourra en aucun cas obtenir la confirmation.

Le poil ras est une race très ancienne, utilisée par la noblesse hongroise il y a déjà plusieurs siècles. Le poil dur est beaucoup plus récent, créé dans les années 30 par des forestiers hongrois qui voulaient garder les caractéristiques de base du vizsla, tout en lui ajoutant une plus grande protection pour chasser dans des conditions difficiles, (froid, terrains très couverts...). Des croisements furent donc effectués entre des vizsla poil ras et des chiens d'arrêts allemands à poil dur tels le drahthaar ou le stichelhaar.

Des chiens polyvalents

Ces deux chiens sont présents dans notre pays et appréciés des chasseurs qui ont la chance de les utiliser. Il naît en France entre 250 et 300 sujets à poil ras par an pour une bonne cinquantaine de sujets à poils durs.

Comme tous les chiens des pays de l'Est, les vizsla sont très polyvalents et peuvent faire le bonheur du chasseur dans de multiples conditions : chasse en plaine, au bois, au marais mais aussi par exemple chien de recherche au sang. Certains sont spécialisés par leur propriétaire dans l'une ou l'autre de ces disciplines, d'autres s'acquittent très bien d'une chasse en plaine le samedi, suivie d'une journée au poste au grand gibier le



Visla à Poil Ras

dimanche, qui se terminera peut-être par une recherche au sang fructueuse.

De même ils se créancent facilement sur tout gibier, le tout étant de leur en montrer. On en connaît classés régulièrement en concours sur faisans mais aussi perdreaux naturels, bécasses ou bécassines.

Ils ont une quête relativement courte et gardent de toute façon toujours le contact avec leur maître. Ce sont des chiens très attachés et attachant qui travaillent réellement pour faire plaisir à leur conducteur. On leur reproche même parfois d'être "pot de colle".

Quand la complicité est là, tout se passe pour le mieux et l'éducation du chien en devient très facile tant il a envie de vous satisfaire. Il doit être mis très rapidement en présence de gibier, son arrêt est ferme et son rapport en général facile. Il aime l'eau qui est souvent un élément naturel pour lui.

Agréable en famille

Son dressage est aisé et il ne supporte ni la brutalité ni l'injustice. On obtient beaucoup d'un vizsla par la caresse et l'amour, la violence ne sert bien souvent qu'à le casser.

Il est très proche de toute la famille et

aime vivre avec ses maîtres, sachant être chien de maison calme la semaine, que l'on peut emmener partout... il n'est plus le même le week-end quand les soubresauts de la voiture lui font comprendre où on l'emmène. Là il oublie le canapé et chasse, pour le plaisir de montrer du gibier à son maître, en espérant que le coup de feu fatal lui permettra un rapport rapide et avec la dent douce.

Son entretien est pratiquement nul pour le poil ras, le poil dur demande parfois un peu de toilettage sous forme d'une épilation. Quand à sa santé, elle ne pose pas de problème particulier et des chiens de plus de 10 ans qui chassent encore vaillamment ne sont pas rares.

Si vous souhaitez acquérir un sujet à poil ras pour la chasse, n'hésitez pas à demander à l'éleveur des références à ce sujet. Certains éleveurs préférant le côté "expositionnel" du chien plutôt que ses qualités cynégétiques, or le vizsla est apte à briller sur les deux tableaux. Ce problème est inconnu chez le poil dur, sa rusticité et son aspect moins "chic" ayant parlé pour lui à ce niveau. Par contre, le poil n'est pas totalement fixé et vous pouvez, dans les portées, avoir des chiens à la qualité de poil non conforme : trop ras ou trop long, laineux.

En conclusion, un vizsla se mérite mais quelle joie de posséder et de chasser avec un tel chien, l'essayer c'est bien souvent l'adopter et nombre d'adeptes ne veulent plus changer de race par la suite.

Présidente du Visla Club de France : Nathalie Parent, 11 rue Jules Ferry 59127 Walincourt. Tél : 06 07 38 96 73.

www.vizslaclubfrance.com

Le brevet grand gibier, une première dans l'Hérault



Organisé pour la première fois en 2009 par l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG34), ce brevet constitue une sérieuse référence cynégétique.

Dans un monde dominé par la productivité et l'éloignement de l'homme avec son environnement, il est difficile de mettre en valeur les données d'une chasse durable au regard de nos concitoyens qu'ils soient chasseurs ou non chasseurs ; d'avoir le respect de l'animal et de son biotope par le maintien des équilibres naturels en mettant en œuvre des méthodes modernes d'aménagement pour favoriser ces conditions d'existence et diminuer les dégâts.

La chasse réclame de plus en plus de compétence et de responsabilité de la part de ses pratiquants.



Pour acquérir des connaissances étendues

C'est dans cette optique que l'ADCGG34 (Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Hérault) organisera en 2009 une session du Brevet Grand Gibier.

Ce brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son

détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et, notamment, d'une expérience pratique dans le maniement des armes. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du brevet grand gibier.

Neuf soirées de cours et une sortie en forêt seront organisées. Seront abordés les connaissances des espèces, de la forêt, de la chasse au grand gibier, la balistique et les armes, les chiens, la recherche au sang, les maladies du gibier, ainsi que la gestion des espèces et des territoires.

Présentation le 30 janvier

Le brevet grand gibier comporte une épreuve pratique sur cible fixe et sanglier courant (carabine ou arc) ainsi qu'une épreuve théorique.

Une soirée de présentation est organisée le vendredi 30 janvier 2009 à 18 heures, dans les locaux de la fédération des chasseurs à Bédarieux.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de l'association <http://www.ancgg.org/ad34> où vous trouverez tous les renseignements sur l'organisation de ce brevet. Président de l'ADCGG 34 : Joël Roux tél 06 68 54 79 96. joel.roux34@wanadoo.fr



Ce brevet permet, entre autre, d'approfondir ses connaissances sur le maniement des armes

En fluo, le gibier vous aperçoit-il ?

Si vous chassez le renard, peut-être, mais si vous chassez le sanglier sûrement pas ! Les animaux sauvages sont dotés d'une vision plus ou moins développée selon leur mode de vie. Au chasseur de s'adapter.

Pendant longtemps, le chasseur a cru que pour déjouer la méfiance du gibier, il devait se dissimuler et se confondre dans le milieu ambiant. Or, chez les animaux sauvages, chaque espèce a une vision adaptée en fonction de ses besoins. Ainsi, les yeux répondent à des impératifs de survie dépendant du mode de vie de chaque espèce. Un prédateur aura besoin de voir ses proies et devra donc être doté d'une vision adaptée à la reconnaissance de sa nourriture dans son milieu.

Chez le taureau de combat, on sait pertinemment que ce n'est pas la couleur rouge qui déclenche son comportement agressif. La preuve, c'est que les jeunes apprentis matadors se contentent souvent d'un simple sac de jute pour toréer une vachette. D'ailleurs, à l'origine de la tauromachie, la "muleta" était blanche. Elle ne vira au rouge qu'à partir du XVII^{ème} siècle, pour symboliser la couleur du sang qui est celle du combat.

Des études comportementales publiées au début des années 70 indiquent que les lapins ont une capacité limitée à distinguer certaines longueurs d'onde de la lumière et donc à distinguer certaines couleurs.

Cher le sanglier, où est la réalité et comment comprendre ce que voit réellement la bête noire ? Faute d'expérimentation on ne peut être renseigné sur le phénomène que par comparaison anatomique ou par observations directes souvent très subjectives. Ce que l'on sait, c'est qu'il est inutile (et même pas du tout recommandé) de s'habiller en loden vert ou en tenue camo pour tenir le

poste en battue.

Tout au contraire on peut (et on doit pour des raisons évidentes de sécurité) chasser le sanglier revêtu d'une tenue voyante. Car même si nous ne sommes pas sûrs que les sangliers perçoivent parfaitement les couleurs vives, nous savons parfaitement que nos collègues de chasse distingueront mieux un équipement fluo qu'une tenue de camouflage et c'est bien cela l'essentiel.

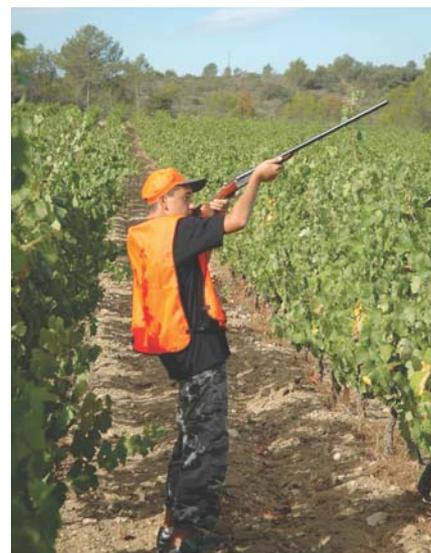
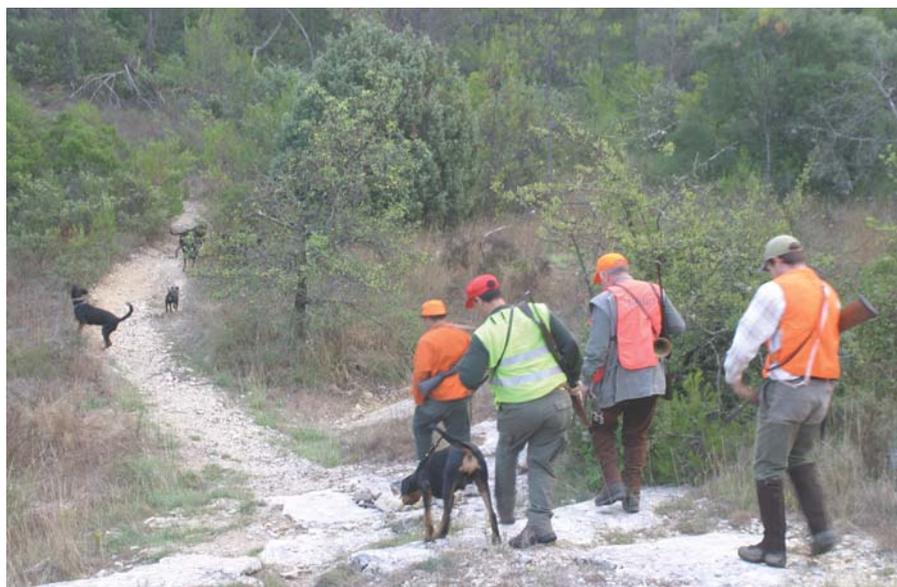
A l'inverse, si l'on pratique la pêche à la truite dans le même accoutrement, on est certain de ne pas "en toucher une".

Par contre, il est fondamental de souligner chez l'animal sauvage, qu'il soit truite, sanglier ou autre, l'importance de la perception du mouvement. Pour la plupart d'entre eux, discerner un geste est bien plus important que de posséder une bonne acuité visuelle.

Lorsque les animaux sauvages ne réagissent pas à la vue de l'homme immobile, c'est parce que la plupart du temps ils ne semblent pas avoir pris conscience du danger, du moins lorsque

l'immobilité est parfaite.

De notre attitude discrète au moment opportun dépend donc le succès de notre partie de chasse ou de notre partie de pêche.



Obligatoire en chasse collective au grand gibier, le fluo est également recommandé en chasse individuelle au petit gibier

Mécanisme

La perception des couleurs par l'œil est régie par le fait que chaque couleur est émise dans une longueur d'onde spécifique. Les cellules photosensibles sont les cônes et les bâtonnets qui sont des cellules spécifiques des premières couches de la rétine. Ces cellules sont simplement protégées par l'épithélium pigmentaire, donc reçoivent beaucoup de lumière. L'acuité visuelle et la perception des couleurs dépendent de la richesse des connexions nerveuses et de l'aptitude du cerveau à analyser l'information reçue par l'œil. Chez la plupart des ongulés, dont fait partie le sanglier, c'est la choroïde qui favorise la vision nocturne mais diminue l'acuité visuelle. C'est la partie centrale de la rétine où sont concentrés les cônes et les bâtonnets qui perçoit les couleurs. Les parties périphériques, dépourvues de cellules photosensibles n'en perçoivent aucunes.

Catalogue

Amélioration de la chasse

Suite du bulletin N°72 d'octobre 2008

FICHE TECHNIQUE N° 10 : LE MIRADOR DE BATTUE

1) Rôle :

Le poste surélevé de tir ou mirador de battue est un aménagement de chasse destiné à garantir des conditions de tir sécuritaires lors d'une chasse au grand gibier. Le principe est de surélever le tireur afin de lui assurer une meilleure visibilité lors du tir mais aussi de favoriser un tir fichant et diminuer les risques d'accident.

2) Mise en place :

Le mirador de battue est une construction simple à réaliser, environ 2 heures à 2 personnes.

Il est destiné à être fixe et ne peut être transporté de part son envergure et son poids.

Il s'agit d'une construction de forme triangulaire de 1 m 50 de coté.

Selon les besoins le plancher se situera

entre 1 m et 1,50 m du sol, sachant que 1,30 m est une bonne valeur.

La disposition triangulaire permet d'intégrer un siège dans un angle.

La rambarde supérieure est à placer environ à 80 ou 90 cm au dessus du plancher de telle sorte qu'elle serve d'accoudoir quand le tireur est assis.

La faible hauteur du plancher dispense de prévoir une échelle, 2 barreaux sur le coté opposé au siège suffisent. Le chasseur se glissera entre le plancher et la rambarde sans problème.

La rigidité de l'ensemble est obtenue par des tirants diagonaux à poser sur chaque face.

Ces miradors peuvent être construits avec du bois industriel traité ou de petites perches prises en forêt et des planches du commerce.

Autres fiches dans le prochain bulletin



Dimensions :

- Hauteur du plancher : 1,30 m
- Hauteur de la balustrade : 0,80 m
- Banc positionné à 0,50 m (planche incluse)
- Surface plateforme : environ 1 m²
- Largeur interne de la plateforme : 1,30 entre poteaux.
- Poids construit : environ 50 kg

Matériel :

- 3 poteaux de 2,10 m
- 13 barreaux de 1,50 m (6 légers et 7 plus costauds)
- 3 diagonales de 1,80 (rigidité de la structure)
- 7,5 m de planches (2,5 planches de 3 m en 30 mm d'épaisseur et 20 cm de large)

Décomposition des planches utilisées

plateforme :

1,55 - 1,40 - 1,20 - 1,05 - 0,80 - 0,60

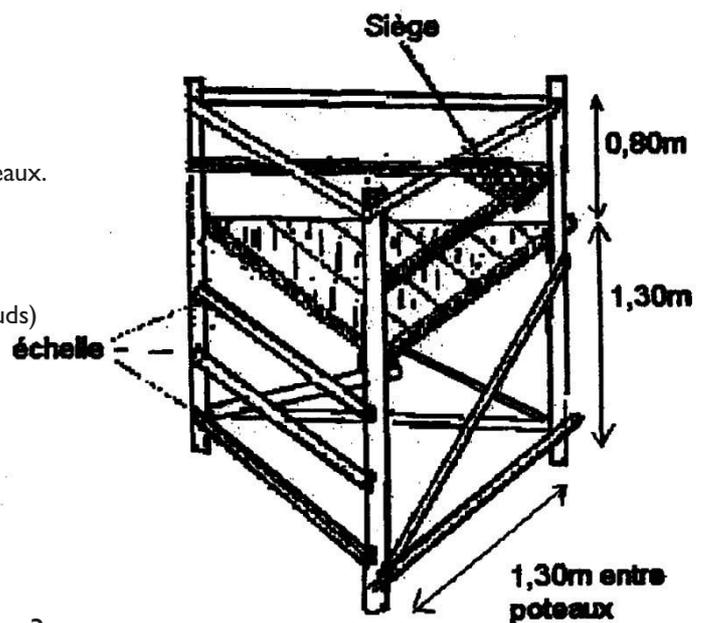
banc : 0,60

Précautions de montage :

angle de 60° à bien calculer pour la disposition des 3 poteaux

Temps de montage :

environ 2 heures à 2 personnes



Mirador de battue triangulaire

Tout le gibier de France

L'atlas de la biodiversité de la faune sauvage chassable vient de paraître aux éditions Hachette. Inédite référence sur les effectifs des 90 espèces de la faune sauvage chassable en France.

Cet ouvrage, réalisé par la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, édité par Hachette Pratique, présente l'état des populations des 90 espèces chassables en France, leur répartition géographique, leur tendance d'évolution, leur mode de gestion.

Fruits des observations effectuées depuis 20 ans par 3000 correspondants du réseau fédéral, (ingénieurs, techniciens et

agents), de bénévoles, d'instituts scientifiques et techniques et de l'ONCFS, cette analyse est une pièce maîtresse dans l'amélioration des connaissances sur la faune sauvage et un hommage à la qualité du travail accompli.

Dans le contexte des débats actuels sur la biodiversité et les espèces chassables, il témoigne sur des bases scientifiques de la place et du rôle incontournables de la chasse en France.

L'atlas s'organise autour de six grands chapitres, représentant six catégories de gibiers

Grand gibier de plaine

Ce sont les " seigneurs " de nos forêts. Ils ont mis en scène la quintessence de l'activité cynégétique sous l'Ancien Régime. Ils se rencontrent aujourd'hui quasiment partout en France et souvent leur mode de chasse perpétue la tradition. Le cerf élaphe, à ne pas confondre avec une autre espèce introduite autrefois dans notre pays à partir de spécimens offerts par le Mikado du Japon, le cerf sirka. Le chevreuil, qui est une espèce différente du cerf, très répandue et bien entendu le sanglier qui fascine le chasseur. Le daim qui peuplait l'Europe avant la dernière glaciation, y a été ramené par les Romains.

Gibier de montagne

La montagne abrite des gibiers atypiques : des " grands gibiers " comme l'emblématique chamois des Alpes et son cousin l'isard des Pyrénées, ou encore le mouflon méditerranéen ; des " petits gibiers " comme le fameux coq de bruyère ou grand tétras, le petit tétras ou tétras-lyre, mais encore deux perdrix différentes de celles de plaine, la perdrix grise de montagne dans les Pyrénées et la perdrix bartavelle. Deux autres espèces d'oiseaux complète la liste, le lagopède alpin et la discrète gélinotte des bois, auxquelles s'ajoutent deux mammifères, la marmotte et une espèce cousine de notre lièvre de plaine, le lièvre variable.

Petit gibier de plaine

Le petit gibier de plaine, c'est celui de nos campagnes, des plaines agricoles : lapin, lièvre, perdrix, faisan. Le connaisseur sait que le lièvre européen est le cousin du lièvre variable, que les perdrix appartiennent à deux races différentes, la perdrix grise " nordiste " et la perdrix rouge " sudiste " ; deux espèces de faisans se rencontrent aussi, le faisan commun et le faisan vénéré.

Gibier d'eau

Parmi les très nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, incluant les anatidés, les limicoles et les rallidés, 37 sont chassables. Citons-en pêle-mêle quelques groupes parmi les plus connus : oies, canards, sarcelles, bécassines, chevaliers, pluviers, barges, courlis... Leur diversité est extrême. La plupart sont des migrants qui traversent deux fois par an notre pays ou y viennent en hiver, sur les rivages, marais, lacs, rivières et étangs. Renforcer les effectifs locaux. Toutes dépendent pour leur vie de ces zones humides, espaces fragiles fortement dégradés et toujours menacés.

Prédateurs et animaux déprédateurs

Sont regroupées ici des espèces prédatrices ou commettant des déprédations à certaines activités comme l'agriculture ou encore représentant certain risque pour la santé publique. A ce titre, certaines sont classées " nuisibles " et peuvent être prélevées par piégeage. Elles peuvent aussi être chassées. On y trouve le renard et le blaireau, des mustélidés (belette, fouine,

martre, putois, hermine), des oiseaux de la famille des corvidés (corneille noire, corbeau freux, pie bavarde et geai des chênes) et des espèces non désirées en France car allochtones (ragondin, rat musqué, raton laveur, vison d'Amérique, chien viverrin)

Oiseaux de passage

Relativement communs, les pigeons, tourterelles, grives, merle noir, alouette, bécasse et caille des blés sont aussi des migrants qui voient grossir leurs effectifs lors de la migration. Parmi ces espèces, certaines font l'objet de chasses traditionnelles fortement ancrées régionalement (palombières, pantes, pantières, matoles, tendelles, gluaux...) antiques et ingénieuses méthodes de captures qui se sont transmises jusqu'à nos jours malgré l'essor des armes à feu.



Tout le Gibier de France, un atlas de plus de 500 pages sur la biodiversité de la faune sauvage, édité par Hachette Pratique. Prix 27 euros.

Deux auteurs gangeois

René Paloc et Jean-Paul Bousquet sont tous les deux de Ganges. Le premier, qui n'en est pas à son coup d'essai en matière d'ouvrages cynégétiques, vient de rédiger un " Dictionnaire de la Chasse " dans lequel il nous donne la définition de 2600 mots. Le second est président de la société de chasse de Ginestous et nous invite avec son ouvrage intitulé " A l'ombre de la Séranne " à découvrir une série d'anecdotes toutes aussi succulentes les unes que les autres.

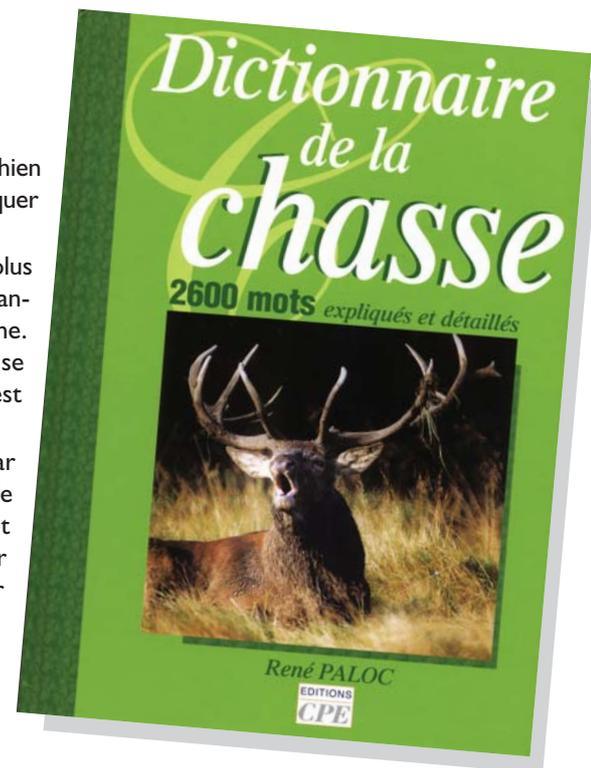
Le dictionnaire de la Chasse de René paloc

Savez-vous ce que signifie " aboyer à l'effroi " ? Selon René paloc, il s'agit pour un chien peu courageux, de crier en restant à bonne distance d'un gibier, en refusant de l'attaquer ou même de s'en approcher.

Et le " hausse-pied " ? Il s'agit d'un collet destiné à la capture des grands gibiers et plus particulièrement du sanglier, que l'on pose sur une coulée et que l'on fixe à une branche flexible ou à un rejet, maintenus courbés par un poids ou tout autre stratagème. Lorsque le système se détend, l'animal capturé reste pendu et ne peut forcer pour se libérer. Et l'auteur de préciser à la fin de sa définition que l'usage du hausse-pied est bien sûr prohibé.

Vous l'avez compris, le " Dictionnaire de la Chasse " de René Paloc, préfacé par Frédéric Nihous, n'a pas du tout l'orthodoxie d'un Larousse, mais il décline de manière parfois surprenante la déontologie d'un vrai chasseur qui explique et détaille 2600 mots ou termes cynégétiques. Un travail d'orfèvre très réussi, à placer absolument dans la bibliothèque du chasseur débutant ou confirmé et à consulter sans modération.

Le dictionnaire de la chasse : prix 34 euros, disponible en librairie ou à commander aux éditions CPE (Communication-Presses-Édition)



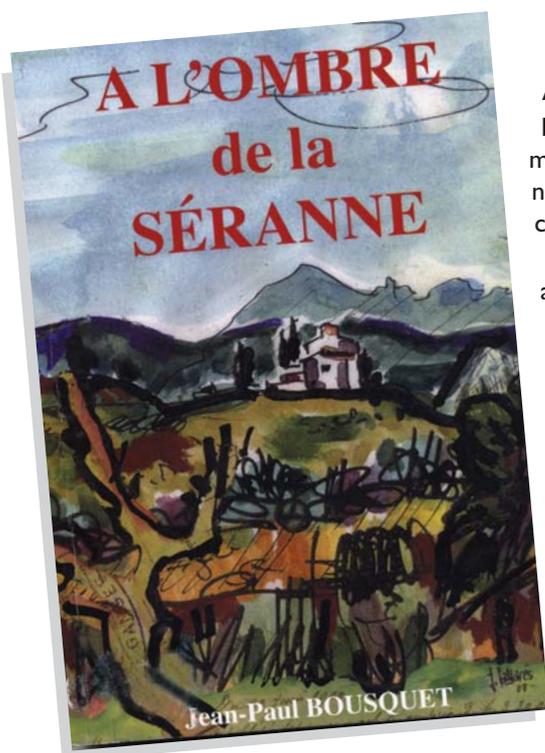
A l'ombre de la Séranne de Jean-Paul Bousquet

Le Docteur Jean-Paul Bousquet, qui fut durant toute sa carrière professionnelle médecin généraliste à Ganges, a pris sa retraite il y a quelques années. Sur place, il continue à s'occuper de football en tant que vice-président du district de l'Hérault, et de chasse en tant que président de la société des chasseurs de Ginestous.

Raconter au coin du feu ou autour d'une table entre amis les anecdotes qui lui sont arrivées tout au long de sa carrière médicale a toujours été un grand plaisir pour lui.

Avec cet ouvrage, son souhait n'a pas été de laisser une trace indélébile, ni de transmettre un message aux générations futures, en voulant les faire partager. Il s'agit d'histoires de médecine, de chasse, de pêche, entrecoupées d'opinions personnelles ou de descriptions de paysages cévenols, qui sont arrivées à un enfant du pays qui avait choisi d'y exercer le métier de médecin. Elles ont pour cadre celui qu'il adore entre tous : les basses Cévennes, dont Ganges est la porte méridionale. Côté football, un autre gangeois, Marc Bourrier, qui fut entraîneur national de 1976 à 1993, a ajouté quelques lignes de sympathie et d'amitié à l'ouvrage de son ami Jean-Paul qui est vraiment succulent.

A l'ombre de la Séranne : prix 20 euros + frais de port. A commander chez l'auteur Jean-Paul Bousquet, 17 rue font des Barrys 34190 Ganges.



Comment conserver son gibier après la chasse ?

Comme toutes les denrées alimentaires, le gibier est un produit altérable. Sa conservation vise fondamentalement à le maintenir en bon état de fraîcheur, c'est-à-dire à le préserver de toute altération.

Après l'action de chasse, le petit gibier entier et le gros gibier éviscéré doivent être maintenus à l'abri de la chaleur, dans un local aéré. En période de température ambiante élevée ou supérieur à 15°C, il est souhaitable d'avoir recours à la réfrigération au-delà de 12 heures après la mort des animaux afin de limiter les activités microbiennes, d'éviter une évolution précoce et rapide du gibier et donc de lui assurer une bonne aptitude à la conservation. Pour le transport, outre la précaution relative à la température, le gibier ne doit pas, à l'exception des pièces de gros gibier, être placé dans des sacs étanches et fermés. Il faut utiliser des contenants ouverts afin d'éviter une véritable macération.

La réfrigération

La température optimale est comprise entre 0° et +3°C. La température maximale acceptable est de +6°C. il faut souligner l'influence considérable de la température sur la durée de bonne conservation : ainsi à +8°C. cette durée est approximativement égale à la moitié de celle obtenue à +3°C. Le petit gibier entier et les pièces brutes de gros gibier sont placées à l'état nu dans le réfrigérateur : il ne faut en aucun cas les emballer. En effet, en les enfermant dans des sacs ou enveloppes, on accumulerait l'humidité à la surface du gibier et favoriserait par la suite les altérations.

Le petit gibier et les pièces de gros gibier totalement préparés doivent au contraire être recouverts d'un film protecteur afin d'éviter leur dessèchement superficiel pendant les quelques jours de leur conservation.

La durée de bonne conservation

dépend de la précocité de la mise au froid, c'est-à-dire du délai écoulé depuis la mort de l'animal, de la température de réfrigération et de l'espèce animale. Pour des gibiers et pièces à l'état brut elle est de l'ordre de 1 à 3 semaines.

La congélation

Plus la température du produit congelé est basse, meilleur est le résultat et plus longue est la durée de bonne conservation. En pratique, il faut conseiller une température de l'ordre de -20 à -25°C. A ce niveau thermique, la durée de conservation est approximativement le double de celle obtenue entre -12 et -15°C. Il est préférable de mettre les produits en congélation après 1 à 3 jours de réfrigération afin que les phénomènes d'évolution favorable de la chair, examinés antérieurement, se soient bien développés.

Que le gibier soit congelé à l'état brut ou totalement préparé, il est indispensable que chaque pièce soit placée dans un sac étanche à l'air et fermé hermétiquement, en veillant à laisser le moins d'air possible à l'intérieur. En effet, le risque pour ces produits conservés longtemps est une altération par oxydation et par dessiccation. L'oxydation touche principalement les graisses, en particulier des oiseaux, et a pour conséquence, une odeur et une saveur rances. Quant à la dessiccation, elle touche tous les tissus mais prioritairement le muscle ; superficielle initialement, elle gagne progressivement la profondeur, rendant le produit inconsommable car racorni (on parle de brûlure par le froid).

Face à ces risques jamais totalement maîtrisés malgré les précautions d'emballage, le petit gibier entier et les pièces de gros gibier entières non



dépouillées ont un avantage certain : le revêtement cutané avec le plumage ou le pelage et l'absence d'ouverture abdominale du petit gibier constituent des barrières efficaces à la circulation de l'air de ces deux altérations. Ainsi pour ces produits, une conservation de 12 à 18 mois est possible, alors qu'elle est limitée à 4 à 6 mois pour les gibiers et pièces préalablement préparés.

Utilisation culinaire du gibier congelé

Pour les gibiers et pièces totalement préparés avant la congélation, donc prêts à cuire : cuire à l'état congelé les produits de petite taille (oiseaux de petit format, lapin, petites pièces de venaison) ; préalablement à la cuisson, placer les pièces de moyen ou gros format en réfrigération pendant 1 à 2 jours pour réaliser une remontée partielle de la température. En cas de marinage, il faut que cette remontée thermique soit menée jusqu'à décongélation.

Pour les gibiers et pièces congelés à l'état brut et nécessitant donc une préparation avant l'utilisation culinaire : réaliser une décongélation limitée par un séjour au réfrigérateur pendant 1 à 4 ou 5 jours suivant le format des produits, procéder aussitôt après à la préparation puis à l'utilisation culinaire.

CONVOCAATION

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée Générale Annuelle des Chasseurs de l'Hérault se tiendra le samedi 4 avril 2009 à la salle des fêtes de Villeneuve-les-Béziers à 9h30

ORDRE DU JOUR STATUTAIRE

(art. 11)

- * Rapport du Président sur la gestion du conseil d'administration, la situation morale et les activités de la fédération,
 - * Rapport de gestion du trésorier,
 - * Rapport du commissaire aux comptes (Européenne d'Expertise),
 - * Approbation des comptes de l'exercice et du budget de l'exercice suivant, affectation des résultats
 - * Vote du montant des cotisations et des participations financières du plan de chasse,
 - * Questions écrites.
- Seront également inscrits à l'ordre du jour :**
- * Propositions des dates d'ouverture et de fermeture,
 - * Liste des médaillés,
 - * Questions diverses.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

(art. 3 et 11 des statuts)

L'assemblée générale comprend tous les membres de la fédération ayant versé leur cotisation pour la saison en cours, qu'ils soient affiliés en tant que titulaires du permis de chasser ou détenteurs d'un droit de chasse.

Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent à la fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent.

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 10 pouvoirs (art. 2 du règlement intérieur).

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent. Il appartient au représentant légal d'un territoire de justifier de ses droits de chasse vingt jours avant l'assemblée générale.

Les adhérents de la fédération, qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent, soit **au plus tard le 13 MARS 2009, date limite impérative.**

Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente (soit 253 voix).

Conformément au règlement intérieur, les chasseurs individuels qui souhaitent participer aux travaux de l'assemblée générale doivent s'inscrire vingt jours avant, soit **au plus tard le 13 mars 2009, date limite impérative.**

Vous devrez vous présenter à l'assemblée générale avec votre permis de chasser validé.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition de tous les membres de la fédération à son siège social.

QUESTIONS ÉCRITES (art. 11 des statuts)

Pour qu'une question écrite soit inscrite à l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée :

- * soit par le Conseil d'Administration,
- * soit par au moins 50 adhérents à la fédération départementale des chasseurs pour la saison cynégétique écoulée,

Elle doit être adressée par écrit ET reçue au secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, Parc d'Activités " la Peyrière " - 11 rue Robert Schuman - 34433 St Jean de Védas Cedex, **AU PLUS TARD LE 13 MARS 2009, date limite impérative.**

Field TRADING CYNEGETIQUE

RN 112 ch. des Tristourets 34420 Portiragnes
Tél : 04 67 90 95 80 - Fax : 04 67 90 88 08

Clôtures électriques grand et petit gibier
Cages et pièges homologués
Aménagement de territoires

Agrainoirs simples et automatiques, Semences faunistiques, Crud amoniac, Goudrons, Sels, Matériel de capture pour fourrières et piègeurs

LIÈVRES - LAPINS



Disponibles
Lots de 100 femelles
et 10 mâles lapins
reproducteurs

GIBIER DES CAUSSES 05 65 81 68 50

SANS LUI, ÇA N'EXISTERAIT PAS SANS VOUS, ÇA N'EXISTERAIT PLUS.

En octobre 1985, Coluche eut l'idée de lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour distribuer des repas aux plus démunis. Les Restos du Cœur étaient nés. Sans cet artiste, et sa persévérance qui l'a amené à plaider cette cause devant le Parlement Européen, les Restos n'existeraient pas. Depuis, des dizaines de milliers de bénévoles participent chaque année à ce grand élan de générosité



qui a permis en 2007/2008 de servir plus de 91 millions de repas, de venir en aide à 25 300 bébés et de faire travailler 1000 personnes dans 150 ateliers et jardins d'insertion. Aujourd'hui, Coluche n'est plus là mais l'idée de lutter contre l'exclusion en donnant nourriture, chaleur et réconfort est plus que jamais d'actualité. Il est de notre responsabilité de la faire vivre.

Envoyez vos dons aux Restaurants du Cœur, 75515 Paris Cedex 15 ou www.restosducoeur.org



Les Restos du Cœur remercient vivement ce titre de presse de s'associer à leur action en leur offrant cet espace.